**SAYNA**

**Parcours : MODULES COMPLEMENTAIRES**

**Module: FREELANCE**

**Projet 1- Freelance**

**IV – Enoncé**

**IV.1 – Personnal branding**

**Objectifs personnels et professionnels**

* **Objectifs personnels :** Devenir une rédactrice reconnue et respectée dans le domaine du marketing digital. Acquérir plus de confiance en moi à travers mes écrits et mes interactions avec les clients.
* **Objectifs professionnels :** Travailler avec des entreprises qui partagent mes valeurs et qui ont un impact positif sur la société. Atteindre un niveau de revenu suffisant pour vivre confortablement.

**Vision en tant que rédacteur**

* **Dans 3 mois :** Avoir établi mes premiers clients réguliers et avoir une présence active sur les réseaux sociaux professionnels.
* **Dans 1 an :** Avoir un portfolio solide avec des échantillons de mon travail et être en mesure de choisir mes missions.
* **Dans 5 ans :** Être reconnue comme une experte en rédaction SEO et en contenu éthique.

**Bilan des connaissances et compétences**

* **Connaissances :** Bonne maîtrise des principes de base du SEO, des compétences en rédaction persuasive, et une compréhension des différentes plateformes de contenu (blogs, réseaux sociaux, newsletters).
* **Compétences :** Capacité à écrire rapidement et efficacement, sens de l'analyse pour comprendre les besoins des clients, et compétences en gestion du temps.

**Temps consacré à cette activité**

* **Temps plein :** Je peux consacrer environ 30 heures par semaine à la rédaction, en parallèle de mes autres engagements professionnels.
* **Plage horaire :** Travailler principalement les jours de semaine.

**Revenus espérés**

* **Revenu espéré :** 3000 à 4000 euros par mois après un an d'activité.
* **Revenu minimum :** Minimum de 2000 euros par mois pour couvrir mes dépenses.

**Types de contenu et spécialisation**

* **Types de contenu :** Articles de blog, guides pratiques, newsletters.
* **Thématiques privilégiées :** Marketing digital, développement personnel, écologie.
* **Spécialisation :** Devenir expert en rédaction SEO et en contenu éthique.

**Perspectives d’avenir**

* **Dans 1 an :** Être en mesure de travailler à temps plein en tant que rédacteur web.
* **Dans 5 ans :** Posséder mon propre blog ou site web, avec des revenus passifs.
* **Dans 10 ans :** Éventuellement offrir des services de formation pour d'autres rédacteurs.

**Positionnement**

* **Public cible :** Petites et moyennes entreprises qui cherchent à améliorer leur présence en ligne.
* **Différenciation :** Mettre l'accent sur une approche éthique et durable dans le marketing digital.

**Charte graphique**

* **Code couleurs :** Palette de couleurs douces et naturelles (verts, bleus et beiges) pour refléter mon engagement envers l'écologie.
* **Logo :** Un logo simple qui évoque la nature et la créativité.
* **Application :** Utiliser cette charte graphique sur mon blog et mes profils professionnels sur les réseaux sociaux pour maintenir une image cohérente.

**IV.2 – Textbroker**

**IV.2 – Statut freelance dans votre pays**

**QUELQUES INFORMATIONS :**

**1. Où se crée l’entreprise ?**

Toute entreprise qu’elle soit physique ou morale se crée au Centre de Formalité des Entreprises (CFE), un guichet unique sis à la Chambre de Commerce et d’Industrie du Togo (CCIT).

**2. Quelles démarches une entreprise nouvelle doit-elle entreprendre après sa création au CFE ?**

Toute personne ayant obtenu sa carte de création d’entreprise au CFE, doit obligatoirement se rendre, munie de sa carte, à la division des impots de rattachement de son entreprise pour la gestion de son dossier fiscal même si le démarrage des activités n’est pas encore effectif.

**3. Quelles sont les obligations fiscales d’une entreprise à la création ?**

Deux obligations fiscales incombent à toute entreprise à la création : souscrire une déclaration d’existence et s’immatriculer. Cette démarche s’effectue au CFE.

**4. Quelles sont les obligations fiscales d’une entreprise après la création ?**

De façon générale, après la création, l’entreprise est soumise à deux types d’obligations : l’obligation de déclaration des revenus et l’obligation de payement des impôts.

**5. Qu’est-ce qu’un régime d’imposition ?**

Le régime fiscal est l’ensemble des règles qui régissent le statut fiscal d’une entreprise ; c’est le guide qui oriente vers le choix de la déclaration de revenus à souscrire, du support comptable à utiliser et du type d’impôts à payer.

**6. À quel régime d’imposition toute nouvelle entreprise est-elle soumise ?**

Le choix du régime est fonction de la nature de l’activité et de la forme juridique de l’entreprise.

Deux régimes sont en vigueur : le régime de déclaration selon le système minimal de trésorerie (SMT) et le régime de déclaration selon le système normal.

**7. Quelles sont les obligations comptables des entreprises soumises au régime de la TPU ?**

Si l’entreprise personne physique exerce une activité dont le chiffre d’affaires est inférieur ou égal à 30 millions les obligations comptables sont réduites à la tenue d’un livre de recettes et de dépenses et le dépôt de la déclaration de résultat suivant le système minimal de trésorerie avant le 31 mars de chaque année (art. 1420 – 1422 du CGI).

**8. Une entreprise nouvellement créée soumise au régime de la TPU doit–elle payer d’impôts la même année de création ?**

Conformément aux dispositions de l’article 1426 du CGI toute nouvelle entreprise régulièrement enregistrée au CFE est exonérée du payement de la Taxe professionnelle Unique (TPU) pour la première année de création.

**9. À quels autres impôts la nouvelle entreprise soumise au régime de la TPU est-elle astreinte au payement pendant l’année de création ?**

La Taxe d’habitation(TH), les droits d’enregistrement (DE) des retenues sur loyer et éventuellement autres retenues prévues par la loi.

**10. Une entreprise nouvelle soumise au régime de TPU peut-elle soumissionner à un appel d’offre ?**

Sous réserve d’une option pour le changement de régime toute entreprise soumise au régime de la TPU ne peut soumissionner à un appel d’offre car n’étant pas autorisée à facturer la TVA pour défaut de tenue de comptabilité complète et régulière.

Voici un résumé des différents statuts qu'un rédacteur web peut occuper au Togo, en tenant compte des informations ci-dessus.

**1. Rédacteur Web Indépendant (Freelance)**

**Conditions juridiques :**

* Pas d'immatriculation requise si le chiffre d'affaires est en dessous d'un certain seuil.
* Possibilité de s'enregistrer en tant qu'auto-entrepreneur.

**Obligations comptables :**

* Tenue d'un livre de recettes et de dépenses.
* Facturation des services fournis.

**Taux de taxation :**

* Soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), avec un barème progressif.

**Avantages :**

* Flexibilité dans le choix des clients et des horaires.
* Autonomie dans la gestion des projets.
* Pas de charges sociales élevées en tant qu'auto-entrepreneur.

**Inconvénients :**

* Revenus instables et non garantis.
* Manque de protection sociale (retraite, assurance maladie).
* Difficulté d'accès à des financements.

**2. Société à Responsabilité Limitée (SARL)**

**Conditions juridiques :**

* Création d'une société avec au moins un associé.
* Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).

**Obligations comptables :**

* Tenue d'une comptabilité complète et régulière.
* Production d'états financiers annuels.

**Taux de taxation :**

* Soumise à l'impôt sur les sociétés (IS) au taux de 27 %.

**Avantages :**

* Protection des biens personnels (responsabilité limitée).
* Crédibilité accrue auprès des clients.
* Accès facilité aux financements.

**Inconvénients :**

* Coûts de création et de fonctionnement élevés.
* Obligations comptables plus lourdes.
* Moins de flexibilité par rapport au statut d'indépendant.

**3. Travailleur Salarié**

**Conditions juridiques :**

* Contrat de travail avec un employeur.
* Respect du Code du Travail togolais.

**Obligations comptables :**

* La responsabilité de la comptabilité et des déclarations fiscales incombe à l'employeur.

**Taux de taxation :**

* Impôt sur le revenu prélevé à la source selon le barème applicable.

**Avantages :**

* Revenus réguliers et prévisibles.
* Avantages sociaux liés au contrat de travail.
* Moins de risques financiers personnels.

**Inconvénients :**

* Moins de liberté dans le choix des projets.
* Dépendance à un employeur pour le revenu.
* Horaires de travail souvent fixes.

**4. Micro-entrepreneur**

**Conditions juridiques :**

* Immatriculation simplifiée en tant que micro-entrepreneur.
* Chiffre d'affaires limité à un certain seuil (généralement 30 millions de francs CFA).

**Obligations comptables :**

* Comptabilité simplifiée.
* Déclaration mensuelle ou trimestrielle du chiffre d'affaires.

**Taux de taxation :**

* Taux forfaitaire sur le chiffre d'affaires.

**Avantages :**

* Procédures administratives simplifiées.
* Coûts de fonctionnement réduits.
* Exonération de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) pour la première année de création.

**Inconvénients :**

* Limitation du chiffre d'affaires.
* Protection sociale limitée par rapport à un salarié.